



DÉPARTEMENT DU RHÔNE
 Communauté de L'OUEST RHODANIEN
 Commune de SAINT-ROMAIN DE POPEY

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Romain-de-Popey dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Guy JOYET, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 29 janvier 2025.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	19
Présents :	13
Votants :	19

Présents :

M. JOYET Guy (Président).

M. GIRAUD Pascal ; Mme. CHARLES Régine ; M. Jean-Michel COQUARD ; M. PERRIN Michel ;
 Mme COLLOMB Annie ; M. BISSUEL Bruno ; M. NOVE-JOSSERAND Bertrand ; Mme. GIRARD
 Rachel ; Mme. Véronique MALLEVAL ; Mme. Monique CHABOT-LACHAL ; M. MICHALLET
 Daniel ; Mme. MICHALLET Edith

Absents excusés :

Colin CHEVALIER a donné pouvoir à Michel PERRIN

Samuel JOYET a donné pouvoir à Rachel GIRARD

Cédric GIRAUD a donné pouvoir à Régine CHARLES

Ghislaine FERRIERE a donné pouvoir à Jean-Michel COQUARD

Flora HALEGUA a donné pouvoir à Guy JOYET

Jérémy SAILLANT a donné pouvoir à Monique CHABOT-LACHAL

Quorum (=9.5, majorité à 10) : atteint (13 présents)

Secrétaire de séance : M Bruno BISSUEL

Lecture du procès-verbal de la réunion du 7 Janvier 2025 par M Bertrand NOVE JOSSERAND :
 approbation à l'unanimité.

Délibérations prises pour :

- 1) Autoriser le Maire à signer un bail professionnel avec la SISA représentée par les Docteurs FRAISSINET-ASTIER et RAQUIN pour la location de la Maison de Santé Pluridisciplinaire. Ce bail sera établi pour une durée de 6 ans à compter du 15 février 2025 pour un montant de 3 870€ mensuel révisable chaque année selon l'indice ILAT. Accessoirement au loyer, le preneur remboursera au bailleur les charges lui incombant. Les fluides (eau, électricité...) seront à la charge de la SISA. La provision pour charges payée par la SISA sera de 50€ mensuel (dont la Taxe d'Ordures Ménagères).

Madame CHABOT-LACHAL regrette qu'une nouvelle fois les documents préparatoires à une délibération ne soient pas joints à la convocation, et rappelle que c'est une obligation. Elle fait remarquer le manque d'anticipation de la rédaction de ce bail puisque la MSP est un projet de longue date. Monsieur le Maire réitère une nouvelle fois qu'à partir du moment où la note d'explication est envoyée aux élus, les travaux de rédaction des sujets ou les dossiers sont consultables en Mairie.

Délibération prise à la majorité, soit 15 voix pour (dont 5 voix par procuration), 4 abstentions (dont 1 par procuration)

- 2) Autoriser le Maire à modifier le montant des cautions demandées aux associations et aux particuliers pour les locations de salles communales :
- La caution demandée pour la salle du Club et la salle de Réunion sera de 500€
 - La caution demandée pour la salle polyvalente sera de 1 000€

Le chèque ne sera pas encaissé et sera rendu s'il n'y a pas de dégradation constatée.

Délibération prise à l'unanimité, soit 19 voix pour, dont 6 par procuration

1) Rapport des commissions.

Bâtiments :

Guy JOYET fait le point sur les sujets en cours.

Abattoir intercommunal : il précise qu'à la demande de la Préfecture, l'abattage des porcs est suspendu en attendant la mise aux normes des équipements.

MSP : les travaux avancent. Une visite des locaux a été organisée ce jour avec les membres du conseil municipal. Les finitions sont en cours. Déménagement prévu à partir du 14 février pour une ouverture fin février. En ce qui concerne le préfinancement du sinistre « incendie », les discussions sont toujours en cours pour clôturer le dossier de remboursement à la commune.

Aménagement et accessibilité du cimetière : la commission s'est réunie une troisième fois, cette fois-ci avec le Bureau d'Etudes qui propose des solutions environnementales et de gestion des eaux pluviales. Un projet plus avancé de cet équipement public dont la commune a la compétence sera proposé courant février 2025.

Location : la maison Godard sera disponible à la location à partir de mars 2025 pour un loyer mensuel de 820€.

Rallye de Charbonnières : le rallye de Charbonnière passera sur la commune le vendredi 25 avril 2025. Une réunion sera organisée à Saint-Romain-de-Popey par les organisateurs de la Spéciale le 7 mars 2025 à 19H. Les riverains y seront conviés.

Régine CHARLES précise qu'elle a contacté les associations qui seraient intéressées pour tenir une buvette sur le parking de la Salle Polyvalente. Pour l'instant, les classes en 6 ont manifesté leur intérêt. L'école privée Notre Dame tiendra un stand au Cader, dans les locaux de la Ferme Malleval.

Affaires scolaires :

Pascal GIRAUD indique que l'équipe des ATSEM est au complet avec la reprise d'un agent en arrêt.

Un agent d'entretien est en arrêt et est remplacé par une société de nettoyage.

La fermeture du portail du Groupe Scolaire du Popey a été réparée.

Des travaux de reprise de carrelage sont prévus à la cantine le 12 février 2025.

Le choix d'une diététicienne est en cours suite à des demandes de devis et prestations.

Associations / manifestations :

Régine CHARLES précise qu'elle a rencontré les associations pour le planning des salles pour le premier semestre 2025.

Elle a rencontré M. COLIN représentant l'association Epi'Autre de Tarare et qui a fait une demande de subvention.

Elle annonce les manifestations à venir :

5/02 : contes et histoires à la Bibliothèque

11/02 : Assemblée Générale BVAP

15/2 : Repas de la chasse

21/2 : soirée scrabble Bibliothèque

22/02 : bal des 18 19 et 20 ans

23/02 : chaudière classes en 6

25/02 : Assemblée Générale Club Age d'Or

Voirie :

Jean-Michel COQUARD fait le point sur les travaux en cours :

Enfouissement ligne Haute tension par ENEDIS :

- Les travaux sont terminés Route de Savigny : le transformateur reste à poser.
- Parking salle polyvalente : l'opération a bien avancé.
- Route de la gare 3^{ème} tranche : début des travaux le 8/02 avec une circulation règlementée.

Aménagement du groupe scolaire : une alimentation en eau du futur potager sera faite à partir de la cuve de récupération.

Ordures ménagères : le point de collecte de la Chatonnière sera remis en fonction.

Finances :

Michel PERRIN informe le conseil que le budget est en cours de préparation avec une estimation pour le compte administratif des recettes de 1 600 000€ et 1 260 000€ en dépenses pour 2024 soit un excédent positif.

Eclairage public : il précise que le coût de l'électricité a diminué de 22% par le groupement d'achat. Le Maire souligne l'importance de l'action du Président du SYDER qui a mené une rude et longue négociation auprès d'ENEDIS et qui s'est traduite par une baisse significative de cette fourniture.

Le SYDER propose des travaux pour un passage en éclairage led sur l'ensemble de l'installation pour un gain de consommation. Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 148 000€ avec une prise en charge par le SYDER et un reste à charge de 83 000 à 100 000€.

Projet à l'étude.

Guy JOYET précise qu'une borne de recharge pour véhicules électriques à gros débit sera installée sur notre commune gratuitement par le SYDER, sur le parking de la Salle Polyvalente. Le lieu précis reste à définir. Saint-Romain-de-Popey fait partie des neuf communes du Rhône retenues pour bénéficier de cette offre.

Questions et informations diverses :

Michel PERRIN précise qu'un dispositif est mis en place par la Gendarmerie le « 17 Cyber » avec pour objectif un accompagnement dans le cadre des démarchages sur internet.

Présentation des permis de construire et des déclarations préalables déposés depuis la dernière réunion de conseil municipal.

Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal :

Mardi 4 mars 2025 à 20h.

Réunion privée du conseil municipal : 11 Mars 2025

Vote du budget CCAS et Principal : 21 Mars 2025

Fin de la séance : 21h00

Procès-verbal approuvé lors de la séance du conseil municipal du 4 Mars 2025

Signatures :

Le Maire

Guy JOYET

Le secrétaire de séance

Bruno BISSUEL



A handwritten signature in black ink that reads "Bissuel".